

Eybens, le 1 février 2018

Assemblée Générale des équipeurs du Mardi 23 janvier 2018

Présents : Joris Aromatorio - François Bardinet - Arnaud Becker - Jean-Michel Cambon - François Chopard - Thierry Clavel - Pierre-Antoine Delean - Jean-Christophe Dimanche - Dominique Duhaut - Olivier Dutel - Jean-François Fagot - Frédéric Gaspard - Bernard Gravier - Pascal Huss - Florent Plaze - Jacques Pontre - Gilles Rocher - Hervé Rondeau - Victor Thomas - Claude Vigier

Excusés : Bruno Béatrix - Manu Briot - Alexis Demongeot - Frédéric Gazarian - Enée Laroche - Vincent Meirieu - Ludovic Pin -

Bonjour,

Ce compte rendu étant assez volumineux, nous vous laissons la possibilité de visiter le document en fonction des thèmes qui vous intéressent en priorité !

[Bilan 2016/2017](#)

[Actions des bénévoles](#)

[Projets 2018](#)

[Projets des équipeurs bénévoles](#)

[La Gestion des SNE](#)

[Dossiers en cours](#)

[L'appel des ouvreurs](#)



□ Bilan 2016/2017

Concrètement sur le terrain :

1470 ancrages et 150 relais

8.5 journées de prestation professionnelles

62 journées de terrain par l'agent de développement

47 journées d'administratif pour la gestion des SNE

Actions du CT38FFME : 385 ancrages & 56 relais

➤ **CREATION SECTEUR**

- **Vaujany** : Seconde tranche - création site d'initiation

➤ **REHABILITATIONS**

- Les Lames et St Egrève - La Bombée & La Lycose : Suivi des éventuelles chutes de pierres suites aux éboulements de 2011 et 2014.
- La Pierre Champ Bertin : Rééquipement 34 voies
- Gorges de Crossey : Entretien assurée par le club EVA
- Livet : Nettoyage de la mousse et végétation par GEMSA
- Le Château de Séchillienne : Purge et nettoyage des voies

➤ **VISITES & ENTRETIENS COURANTS**

Parc Guy Pape, Le Pèr'Gras, La Cimaïette, St Egrève, Les Brioux, Les Jayères, La D.J., Le Coup de Sabre, Fontaine - Pierre Beghin, Le Petit Désert, Les Communaux, Saint Pancrasse, Le Col du Coq, L'écoutoux, Le Rocher du Bret, Le Rocher du Mollard, L'Albenc, Malleval, Balme Etrange, La Roche - St Nizier, Lans en Vercors, Les Allières, Corrençon, Gresse en Vercors, Trezanne, La Croix de Chamrousse, La Betta, Livet, Allemont, Les Sables, Le Vernis, La Béarde (Tetaille, Maye, Super Maye, Torrent, Petite Rochaille, L'Eboulis, La Dalle Rouge, La Grande Aiguille), Le Villaret, Le Versenat, Cordéac, La Cascade, Chauvetat, Le Miret, Rocher de 11 heures, Le Pont du Pretre, Les Pinets, La Chalp, La Dalle de Chantelouve, Verna, Hières sur Amby, Porcieu, Creys-Mépieu, Jardin.

[Retour sommaire](#)

Synthèse des différentes demandes 2016/2017 : 1085 ancrages & 95 relais

- **Le Chatel** - CAF de MENS : 300 ancrages et 30 relais



Maison départementale des sports de l'Isère - 7 rue de l'industrie - 38327 EYBENS cedex

T. +33 (0)6 75 02 19 26

a.becker@ct38.ffme.fr

www.ffme.fr/ct/38

- **Gorges de Crossey autres secteurs** - EVA : 205 ancrages et 23 relais
- **Comboire - ECI** : 5 relais
- **Les Brioux - ECI** : 14 relais
- **Le Glesy** François Chopard : 15 ancrages
- **Saint Pancrassse / Col du coq** François Chopard : 10 ancrages et 2 relais
- **Le Coup de Sabre** - Claude Vigier : 30 ancrages et 3 relais
- **Fontaine** (Manu Briot - Thierry Bienvenu - Claude Vigier) : 150 ancrages et 9 relais
- **Pont en Royans** (Vincent Meirieu) : 75 Plaquettes 12 inox.
- **Les Saillants du Gua** (Pierre-Antoine DELEAN) : 33 ancrages et 4 relais
- **Chez Maman et nouveau petit secteur initiation** (Marc Vampe) : 50 ancrages et 10 relais
- **La Dalle de Chantelouve** - Pascal Huss : 90 ancrages
- **La Grande Rochaille** (Hervé Rondeau - Yves Rogez) : Rééquipement de 2 voies de 3 et 4 longueurs (50 ancrages et 4 relais)
- **L'Alpe d'Huez** (Claude Vigier) : 50 ancrages

[Retour sommaire](#)



▣ Projets 2018

▣ Projets de réhabilitation : 2018

- Nous distinguons 3 niveaux d'urgence dans la réalisation des projets ci-dessous.

1. Sites conventionnés ou inscrits au PDESI
2. sites non conventionnés pour lesquels une intervention est urgente
3. Sites pour lesquels l'intervention n'est pas jugée prioritaire

- Un planning prévisionnel des chantiers est réalisé et piloté par l'agent de développement.

=> Faire appel aux équipeurs locaux.

=> Autres : (Club, Formations, CREPS, Professionnels utilisateurs d'un site...)

=> Membres élus de la commission.

- Importance d'avoir un retour précis sur ce qui a été fait, voie par voie. Cela va constituer L'état des lieux, base du processus d'entretien des sites gérés par la ffme => document type de traçabilité.

1. Sites conventionnés ou inscrits au PDESI :

- Saint Egrève : Rééquipement secteur CHATEAU
- Fontaine : Poursuite du rééquipement
- Le Lisset - St Pancrasse : Poursuite du remplacement de certains relais vieillissants
- Lans en Vercors : Rééquipement divers et purge dans les secteurs Terrain d'Aventure.
- Trézanne : Remplacement / Complément relais fixe U - Campagne de rééquipement
- Le Château de Séchilienne : Poursuite du nettoyage et renforcement de quelques prises avant communication sur ce nouveau site.

2. Autres sites pour lesquels une intervention est "urgente"

- Espace Comboire : Etat des lieux, purge et rééquipement.
- Comboire : Complément de l'état des lieux, purge et rééquipement

3. Autres sites pour lesquels une intervention n'est pas jugée prioritaire

- La Flachère : Câblage de certains pieds de voies => cf Les Tires Clou du Grand Manti
- La Goulandière : Purge en sommet de falaise
- St Ange : Câbler main courante accès
- Le Vert : Chutes de pierres récurrentes sur la droite du site : Délégation club local ou intervention formation travaux en hauteur
- Les Petites Jorasses : Route du Baton rouverte. Demander à EDF de nettoyer le pied de falaise.



[Retour sommaire](#)

❑ Projets de création de site ou secteur soutenus par le ct38ffme

- **Vaujany** : Equipement d'une grande voie sportive. Projet porté par François Bardinnet auprès de la commune.
- **Rocher des Excellences- Belledonne- Refuge Jean Collet** / Jean-Marc Vengeon
- **Roche Corbeyre - Matheysine** / Collège de La Motte d'Aveillans

❑ Projets des équipeurs bénévoles

- **Risset** - Joris Aromatorio & Florent Plaze
Projet de nouveau site sur la commune de Varces Allière et Risset. demande d'ouverture de quelques voies pour vérifier l'intérêt sportif.
- **Neron** - Thierry Jacquot
Projet de nouveau site. Souci d'accès => Nécessité de faire déjà un état des lieux du foncier et un pointage gps afin d'intégrer le projet à l'étude réalisée avec la METRO.
- **Gorges du Furon** - Olivier Dutel
Projet de nouveau site. Visite avec PNRV Réalisée.
- **Les Ecouges** - Olivier Dutel
5 nouvelles voies
- **Lumbin** - François Chopard & Alain Benguaouer : Equipement nouveau site environ 30 voies. 20 à 35m - 5b / 7c (majorité 5b/6b) Parcelle communale.Demande en cours de traitement avec la Commune.
- **Malleval** - Victor Thomas : Projet de nouveau site (20/30 voies du 6 au 7)
Autorisation du propriétaire. Une étude d'incidence doit être réalisée au printemps 2018.
- **Cognin les Gorges** - Victor Thomas : Projet de nouveau site (10/15 voies du 7 au 8)
La commune semble favorable.
- **Fontaine** - Manu Briot & Thierry Bienvenu : Reequipement secteur LUDOTHEQUE.
+ Création de 6 voies entre La grande paroi et ECI Beach
- **St Pan - Le Lisset** - François Chopard : Création de 7 ou 8 nouvelles voies secteurs DALLE BLEU et D.T. (100 goujons et plaquettes)Même demande qu'en 2017
- **Les Pinets** - Thierry Clavel : Projet de nouveau secteur : 30 voies - 30 relais et 200 ancrages (50% pris en charge par la commune.
- **Chantelouve** - Thierry Clavel : Projet de Grande voie : 8 relais et 70 plaquettes
- **Hières Sur Amby et Verna** - Fred Gazarian
4 nouvelles voies + entretien = 3 relais + 8 maillons + 60 goujons

[Retour sommaire](#)



❑ GESTION DES SNE - Point sur le dossier au niveau national

Suite à la condamnation de la FFME dans le cadre de l'accident survenu à Vingrau, la fédération est inquiète de voir son contrat licence menacé.

Par la signature des conventions, elle devient "gardienne de la chose" et sa responsabilité sans faute peut être engagée en cas d'accident lié au site ou à son environnement.

Ne pouvant plus assumer seul cette responsabilité, elle travaille sur 2 axes pour faire évoluer les choses.

1. Le remplacement des conventions par des contrats d'entretien, sans transfert de la garde de la chose. Elle souhaite que les collectivités prennent en charge une part de la responsabilité, tel que c'est annoncé dans le code du sport et de l'urbanisme.
2. Faire évoluer la loi : Faire en sorte que les propriétaires et gestionnaires ne soient pas responsables sans faute.

Un travail auprès des sénateurs et député a été fait, en partenariat avec d'autres fédérations et le soutien du CNOSF.

Un projet de loi a été déposé et étudié mercredi dernier. Il sera discuté au Sénat mercredi 31 janvier 2017. Il s'agit d'un article unique :

« La responsabilité civile des propriétaires ou des gestionnaires de sites naturels ne saurait être engagée, au titre de la circulation du public ou de la pratique d'activités de loisirs ou de sports de nature, qu'en raison de leurs actes fautifs. »

Vous pouvez suivre l'évolution de ce dossier sur le site du sénat :

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp16-439.html>

[ndlr] Texte adopté provisoirement le 31 janvier au sénat et transmis à l'assemblée nationale le 1er février.

❑ GESTION DES SNE - Fonctionnement local

Le ct38ffme s'engage donc dans une démarche de négociation avec les propriétaires pour modifier les conventions.

38 sites sont concernés en Isère. Certaines communes sont prêtes à passer sur un nouveau type de contrat. Il faudra ensuite poursuivre la démarche auprès des autres communes. 12 sites sont sur des parcelles privées, il faut identifier quels sites pourraient être conventionnés par une collectivité.

Le ct38ffme reste à votre disposition pour apporter des précisions et discuter de ces sujets. Vous êtes également invités, si ce n'est déjà fait, à intégrer la commission en nous renvoyant la fiche de candidature jointe.

[Retour sommaire](#)



DOSSIERS EN COURS

□ **METRO**

Le département souhaite nous accompagner dans les projets de création de site. Il ne pourra pas suivre tous les éventuels projets et demande donc au ct38ffme de déterminer 2 ou 3 projets par an maximum. La récente démarche pour le projet de Risset (cf doc joint), a mis en évidence une nécessité de réfléchir sur différents points.

Un diagnostic environnemental a été réalisé suite à la présentation du projet de Joris. Un avis réservé est donné à la création du site. Cette réserve pourrait être levée en fonction de :

- Analyse de tous les projets présents sur le rocher de Chabloz (liste et hiérarchisation)
- Analyse de la fréquentation sur les sites existants (St Ange - La Visière - Le Surplomb)
- Analyse de la pratique et des besoins sur le bassin grenoblois
- Proposition d'un plan d'équipement sur le territoire de la METRO
- D'un lien avec la préservation de secteurs pour la tranquillité de la faune
- De la possibilité de mettre en place des "mesures compensatoires" à définir.

En 2017, un inventaire de l'existant et des projets a été réalisé. Les résultats de l'étude sont attendus et devront être rapprochés de nos besoins.

Concernant le projet de Risset, nous allons nous rapprocher des interlocuteurs pour avoir l'autorisation d'ouvrir quelques itinéraires afin de vérifier l'intérêt sportif.

Pour tout projet, la première démarche est de faire un repérage cadastrale, de vérifier l'existence d'éventuelles réglementations, de vérifier l'intérêt sportif. Ensuite, en fonction des différents projets existants, nous pouvons proposer au département d'étudier ceux qui semblent les plus intéressants.

Actuellement, le ct38ffme compte 3 projets officiel : Le Risset, Fontaine et Le projet d'Olivier Dutel à proximité du Pont Charvet.

[Retour sommaire](#)

□ **Appel des ouvreurs & C2C**

Ce mouvement lancé par les équipiers de l'ECI, a pour objectif de faire entendre les besoins des équipiers et gestionnaires de sites. Il fait suite à la mise en ligne d'informations par c2c, sans respect des ouvreurs et des topos existants.

Un des enjeux est financier. Actuellement l'entretien des SNE repose en grande partie sur la vente des topos.

Le mouvement n'est pas contre c2c, mais contre la mise en ligne de topos exhaustifs pour les sites de couennes ou de grandes voies tels que Presles ou Le Verdon.



Conscients que la diffusion de topos apr internet est un phenomène inéluctable, il est impératif que les équipeurs et gestionnaires trouvent des solutions pour être partie prenante de cette évolution. Des actions sont semble-t-il à l'étude.
Le ct38ffme va commencer à mettre en ligne des topos numériques.

Quoi qu'il en soit, un axe majeur à développer est la COMMUNICATION.

❑ PRESLES

Un propriétaire a dénoncé sa convention au printemps 2017. Suite à négociations, 2 nouveaux accès ont été tracés et balisés pour accéder aux secteurs de couennes et aux rappels de Torquemada.

L'autorisation d'accès pour les secteurs de couennes est officieuse et les propositions d'accès aux rappels de Tatachat et à La Rampe ne sont pas idéales.

La situation reste donc fragile et il est nécessaire de poursuivre les actions pour une pérennisation.

❑ Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

La pratique de l'escalade est soumise à réglementation sur la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse et le recensement des voies existante a été réalisé en 2017.

En fonction des zones, l'escalade et l'ouverture de voie est :

- interdite
- limitée dans le temps et soumise à autorisation
- autorisée, avec information des gestionnaires des ouvertures de voies.

En fonction des évolutions sportives et environnementales, une modification de ces zones est envisageable.

Un comité de pilotage va être réactualisé en 2018 et sera chargé de suivre les demandes et de communiquer sur le fonctionnement.

[Retour sommaire](#)

❑ PNR Vercors

Le PNRV a rencontré les équipeurs pour aller vers une meilleur concertation dans les projets de création de sites et d'ouverture de voies.

Les équipeurs ont répondu plutôt favorablement, à condition que la procédure soit rapide et simple.

Il a donc mis au point un outil informatique (appli web) d'aide aux équipeurs pour "filtrer" leur projet d'équipement. Tout équipeur peut faire la demande auprès du PNRVercors et recevoir un mot de passe. Les informations sont non publiques et non partagées entre équipeurs.



Il est possible de simplement consulter les données (zonages par espèces et/ou réglementation particulière) ou géolocaliser son projet et le décrire succinctement (nb de voies etc.). Ceci déclenche l'envoi d'un mail et le début d'un dialogue avec un expert du parc qui peut soit donner son feu vert par simple retour de mail soit initier une démarche de visite sur le terrain, pour recueillir de la donnée et analyser l'impact du projet.

Dans certains cas, si pas d'enjeu naturaliste connu à proximité, ce sera un simple retour de mail pour dire OK. (Ex: création de moins de 5 voies, projet unique sur site existant, rééquipement...)

□ Biodivsport / Ligue Protection des Oiseaux

La LPO travail sur un outil a destination des pratiquants afin de relayer l'information environnementale. Il s'agit de communiquer sur de éléments décidés en concertation dans des espaces bien précis. Les données seront à disposition de différents sites consultés par les pratiquants.

□ Extension Arrêter de Protection de Biotope de Comboire

L'APPB de Comboire qui concernait la commune de Claix vient d'être étendu à la commune de Seyssins. Concernant l'escalade, un état des lieux a été fait et certaines règles sont à respecter. L'entretien de l'existant est possible, mais pas l'équipement de nouveaux itinéraires. La nidification du Hibou Grand Duc impose d'interdire la pratique dans les secteurs ARAIGNEE, VIRE A SIDI et EXTREME GAUCHE, de janvier à juin.

□ TOPO

Une nouvelle édition de Ze Topo est en projet pour 2018/2019. Ce travail est prévu en 2 temps, tome par tome.

Claude Vigier pilote cette réédition et un comité de rédaction va être constitué pour mettre à jour les fichiers.

[Retour sommaire](#)

